

RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 02724

Numéro SIREN : 898 634 506

Nom ou dénomination : LG4

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2022 sous le numéro de dépôt 17254

**LG4**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 742 488 euros  
Siège social : 7 rue Stéphane Hessel  
ZAC des Meuniers  
95 550 BESSANCOURT  
898 634 506 RCS PONTOISE

<p><b>PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUILLET 2022</b></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'an deux mille vingt-deux,  
Le trente juillet,  
A onze heures,

Les associés de la société LG4 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arnaud LECOUBE, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la majorité requise.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ainsi que les avis de réception,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 janvier 2022,
- le rapport de gestion du Président ainsi que son rapport spécial sur les conventions réglementées,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- **Rapport de gestion du Président,**
- **Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,**
- **Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 janvier 2022 et quitus au Président,**
- **Approbation des charges non déductibles fiscalement,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Rémunération du Président,**
- **Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant en application de l'alinéa 2 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,**
- **Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé ainsi que le rapport de gestion qu'il a établi.

Le Président donne lecture de son rapport spécial sur les conventions réglementées.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés***

#### **DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 571 433 euros de la manière suivante :

- |                                          |               |
|------------------------------------------|---------------|
| - Au compte « réserve légale »           | 28 572 euros  |
| - Le solde au compte « autres réserves » | 542 861 euros |

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés***

#### **TROISIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les termes.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés***

#### **QUATRIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte que le Président n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2022.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés***

#### **CINQUIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 31 janvier 2022 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer :

- Monsieur Emmanuel DELAUBERT, domicilié au 68 rue l'Arquette 14000 CAEN en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- la société ASSISTECO AUDIT , Société à responsabilité limitée, au capital de 2 000 euros, inscrite au RCS de CAEN sous le numéro 521 599 688, dont le siège social est sis 1 rue Martin Luther King 14280 SAINT-CONTEST, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2028.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés***

### **SIXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide, conformément aux dispositions de l'article L. 210-6 du Code de commerce, de reprendre au compte de la Société tous les actes et engagements souscrits en son nom par les fondateurs préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

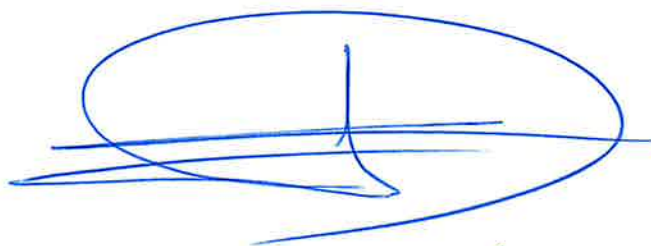
***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés***

\*  
\* \*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

**Le Président**  
**Monsieur Arnaud LECOUBE**





N° de gestion 2010B00621

*Extrait Kbis*

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
à jour au 11 septembre 2022

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

---

*Immatriculation au RCS, numéro* 521 599 688 R.C.S. Caen  
*Date d'immatriculation* 16/06/2010  
*Dénomination ou raison sociale* **ASSISTECO AUDIT**  
*Forme juridique* Société à responsabilité limitée  
*Capital social* 2 000,00 Euros  
*Adresse du siège* 1 Rue Martin Luther King 14280 Saint-Contest  
*Durée de la personne morale* Jusqu'au 15/06/2109  
*Date de clôture de l'exercice social* 30 septembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**

---

**Gérant**

*Nom, prénoms* CHESNE Bruno Gérard Serge  
*Date et lieu de naissance* Le 25/10/1955 à Falaise (14)  
*Nationalité* Française  
*Domicile personnel* 10 Rue des Carrières Saint-Julien 14000 Caen

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL**

---

*Adresse de l'établissement* 1 Rue Martin Luther King 14280 Saint-Contest  
*Activité(s) exercée(s)* L'exercice de la profession de commissaire aux comptes, dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes  
*Date de commencement d'activité* 30/03/2010  
*Origine du fonds ou de l'activité* Création  
*Mode d'exploitation* Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT